



DECLARATION FSU CTSD 02 février 2018

Nous aurions pu commencer cette déclaration préalable par la simple dénonciation du retour parfaitement injuste de la journée de carence dans la fonction publique. Nous aurions pu... si notre employeur, très soucieux de prévenir les épidémies pour le bien de la santé publique, n'avait cru bon de nous inciter, par le biais du site de la DSDEN par exemple, à appliquer des gestes « simples » pour prévenir les contaminations. En effet, le geste numéro 5 consiste, lorsqu'on est atteint du virus à limiter les sorties donc à rester chez soi.

Les agents des services publics vont bien entendu aller travailler malades pour éviter la perte de salaire, ne s'arrêtant qu'en cas d'impossibilité physique une fois qu'ils auront pu diffuser le virus sur leur lieu de travail...

Chacun pourra juger de la cohérence des discours.

Comme il pourra en juger concernant les projets académique et départemental pour les SEGPA.

La circulaire de 2015 a, entre autres, pour objectif annoncé de « conforter l'existence et les moyens de cette structure pour une meilleure inclusion des élèves ». Elle rappelle sa place dans le traitement de la grande difficulté scolaire. Si elle redéfinit les modalités d'orientation, elle réaffirme la possibilité de pré-orienter en fin de CM2 avec comme critère primordial la non-maîtrise des compétences du cycle des apprentissages fondamentaux. Si elle redéfinit des modalités de fonctionnement pour la classe de 6^{ème} SEGPA, elle réaffirme son existence. Enfin, elle vise à garantir l'équité d'accès à l'enseignement adapté pour tous en précisant que « Toutefois, les spécificités des territoires, en milieu rural notamment, peuvent justifier une organisation plus dispersée ».

Un rapport de l'inspection générale de 2013 tout comme un avis parlementaire de 2015 estiment qu'« il semble inenvisageable d'accueillir aujourd'hui ces élèves dans les classes ordinaires ».

Or, s'annonce dans notre département le projet de disparition pure et simple de deux structures rurales de SEGPA en 2018 et 2019. Ce projet va clairement à l'encontre des visées de la circulaire mais aussi de l'intérêt des élèves. Les SEGPA d'Arcis-sur Aube et de Bouilly recrutent sur un secteur rural large. Si elles disparaissent, nul doute que, confrontés à des temps de transport exagérés (dont les moyens ne sont d'ailleurs à ce jour pas définis) les familles refuseront plus sûrement l'orientation. Les élèves seront donc bel et bien scolarisés en classe ordinaire et privés de l'aide dont ils ont besoin et à laquelle ils ont pourtant droit. Si les effectifs de ces structures ont baissé, c'est surtout parce que depuis plusieurs années et encore plus depuis deux ans, une interprétation outrancière de la circulaire prétend qu'il n'y a plus d'orientation possible en CM2 et que la sixième SEGPA ne devrait plus exister.

Interrogée, madame la rectrice avance qu'il y a trop de SEGPA dans l'académie. Autrement dit, nous nous situons au-dessus de la moyenne nationale. Pour l'Institution du savoir, cet argument nous semble pour le moins assez court. Le principe même d'une moyenne est que certains se situent en-dessous et certains au-dessus. Elle a par ailleurs affirmé, qu'il n'était pas question de priver de cette structure, des élèves qui en relèveraient ni de concentrer les SEGPA dans les centres urbains.

C'est pourtant bien ce qui se dessine dans l'Aube.

Par contre, lors d'un précédent CTA, la rectrice avait annoncé une étude concernant les SEGPA de l'académie afin d'analyser leur sur-représentation. Nous en avons conclu, peut-être naïvement, que cette étude permettrait de définir une politique académique argumentée et cohérente ; qu'au-delà d'une simple moyenne les conditions sociales, sanitaires, territoriales seraient prises en compte.

Il faut rappeler que dans l'Aube les SEGPA offrent des possibilités d'orientations ambitieuses pour les élèves des ULIS-école, qui dans ces classes inclusives trouvent des conditions d'enseignement qui leur permettent d'accéder au CAP.

Nous demandons expressément que cette étude soit faite avant toute décision brutale de fermeture de structure.

Et puis, cohérence toujours...

Alors que nous apprenons par voie de presse la tenue d'assises de la maternelle, insistant sur la spécificité des conditions d'apprentissage des élèves de cet âge (mobilier, toilettes,...), alors que les nouveaux programmes de 2014 structurent le cycle 1 en y incluant clairement la GS, la politique menée dans le département (primarisation des écoles, basculement des enfants sur des GS-CP...) nie très clairement cette spécificité.

On pourrait conclure, notre département a actuellement les moyens de prendre le temps de mettre de la cohérence entre les discours et les actes. Nous insistons pour que ce choix soit fait.